

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI 2016.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;

M. André VRANCKEN, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, Conseillers communaux ;

Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de M. HODEIGE (MR-indépendant).

Il y a à ce moment 18 membres votants.

Les membres absents (MM. LUGOWSKI, RADOUX et TSINGOS) lors de la séance du 26 avril dernier déclarent s'abstenir.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège communal du 14 avril 2016/ Secrétariat du Bourgmestre/ Renouvellement de l'ordonnance du Collège du 20 août 2015 concernant la modification provisoire de la signalisation routière rues Fernand Musin et Clément Warnant/ Décision.
- M. Samuel MAFFEISSONI, pétitionnaire principal ainsi que des riverains des rues C. Warnant, M. Gérard, de Hollogne et F. Musin/ Pétition contre le nouveau plan de circulation du 15 octobre 2015 à AWANS (sens unique F. Musin et changement de sens C. Warnant).

Madame D'ORTONA revient sur la prolongation de la modification provisoire de la signalisation routière des rues Musin et Warnant, prolongée par le Collège communal pour une durée de 6 mois. A cet égard, tant le Collège que le Conseil ont reçu une pétition : le Collège compte-t-il réunir les riverains contestataires ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que l'évaluation n'a pas encore eu lieu du fait que la remorque-compteur est en panne. L'évaluation doit donc être reportée. Pour que celle-ci puisse se faire dans les meilleures conditions et en fonction du nouveau dispositif, le Collège a décidé de le prolonger pour une nouvelle période de six mois.

Monsieur VILENNE intervient à son tour et manifeste son mécontentement à l'égard de cette prolongation car ce dispositif pose des problèmes de sécurité à l'égard des enfants qui fréquentent l'école libre, problèmes qui ne sont pas résolus d'autant moins que le niveau de sécurité nationale est toujours porté à 3, niveau qui requiert des mesures particulières : une telle situation ne peut donc pas perdurer.

1. Administration générale/ Planification d'urgence/ Gestion de crise/ Protocole de collaboration communes/Gouverneur/ Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILLENNE intervient et s'interroge sur les moyens disponibles de la commune pour répondre positivement à ce partenariat.

Monsieur LUCAS répond d'emblée que les ressources nécessaires dans le cadre de ce plan seront avant tout mobilisées pour la commune à l'occasion de crises locales.

Madame DEMET intervient à son tour et estime que cette collaboration est essentielle car en cas de catastrophe sur la commune, la planification d'urgence doit être optimale. Cette collaboration sera d'autant plus importante en fonction de l'ampleur de la crise mais aussi dans le soin à apporter dans la rédaction d'un plan d'urgence adéquat avec le concours des services du Gouverneur. Un programme cohérent doit être développé pour protéger efficacement tous les citoyens d'Awans.

Madame D'ORTONA rappelle aussi que la commune dispose déjà d'un plan de ce type qu'il conviendra d'actualiser en fonction des circonstances factuelles.

Madame NOËL intervient à son tour et souligne que la collaboration avec la Province permet aussi de bénéficier de son expérience pour mettre en œuvre des exercices appropriés de type « table top ».

Monsieur LUCAS poursuit sur ce sujet et informe l'assemblée qu'un tel exercice a eu lieu au sein de notre commune avec des représentants de toutes les disciplines sous l'œil avisé des experts provinciaux. La commune en a d'ores et déjà tiré quelques conclusions constructives.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Administration générale/ Charte contre le dumping social dans les marchés publics organisés par la Commune d'Awans / Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA est évidemment d'accord avec le contenu de la motion proposée. Mais Madame D'ORTONA est interpellée car les cotisations des travailleurs alimentent les caisses de leur propre pays : pourquoi ne pas favoriser ces travailleurs ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que cette motion a aussi pour vocation d'encourager les employeurs à respecter les législations en vigueur. Il faut en outre éviter les discriminations entre travailleurs d'origine étrangère et utiliser l'arsenal juridique disponible et assurer les contrôles adéquats. Dans ce domaine, les différents niveaux de pouvoir doivent chacun prendre leur responsabilité.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Finances / Coopération au développement / Contrôle de l'utilisation du don octroyé à l'ASBL "Objectif O" - Accès à l'eau potable au Népal / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILLENNE demande si cette subvention sera reconduite.

Monsieur LUGOSWIKI répond d'emblée qu'il s'agit ici d'une intervention ponctuelle mais en effet le travail ne manque pas dans ce domaine. En l'occurrence, la commune a répondu ici à un appel de fonds.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Finances / Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul de Hognoul / Comptes de l'exercice 2015 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Finances / Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul de Hognoul / Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des marguilliers / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte de la composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers.

6. Finances / Tutelle CPAS/ Comptes 2015/ Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur BOURLET évoque un excédent de près de 200 000 euros malgré l'augmentation des crédits liés aux R.I.S. et I.L.A., ce qui permet de réduire sensiblement la dotation communale. Monsieur BOURLET insiste cependant sur les défis importants qui attendent le CPAS durant les prochaines années. Il conviendra alors de faire des propositions raisonnées sur différentes initiatives pour une convergence d'actions autour de ses missions de base.

Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO souligne positivement la hausse des subsides décrochés auprès du Forem, de la Région Wallonne ou du fédéral.

Monsieur VILENNE intervient à son tour et relève que le compte est en boni mais il est surtout produit lors des exercices 2013 et 2014 car 2015 se termine en mali. Monsieur VILENNE souligne qu'il n'a pas la même lecture que le président.

Monsieur BOURLET souligne à son tour que le CPAS a produit de nombreux efforts en réduisant les dépenses de fonctionnement (- 1%) ainsi que les dépenses en Personnel (- 4%) et en 2015, l'intervention communale avait aussi diminué par rapport à 2014.

Monsieur VILENNE poursuit son raisonnement et constate que les dépenses de transfert ont quant à elles augmenté : deux I.L.A sont inoccupées. Or, pour bénéficier de 100 % de subventions du Fédéral, il est impératif d'occuper ces deux I.L.A.

Monsieur BOURLET répond d'emblée que la situation est plus complexe qu'elle n'y paraît. En effet, c'est Fedasil qui affecte ces logements et le CPAS n'a pas manqué d'attirer l'attention sur cette situation surprenante : est-il pertinent d'augmenter le nombre d'I.L.A. disponibles alors que la demande en I.L.A est aujourd'hui inférieure à l'offre imposée ?

Monsieur VILENNE s'interroge aussi à propos des demandeurs d'asile.

Monsieur BOURLET répond que le taux de remboursement des I.L.A est de 45 % quand ces logements ne sont pas occupés. Le CPAS a été contraint d'augmenter l'offre disponible de quatre unités : à Fedasil d'assumer ses responsabilités et donc de remplir ces logements.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Finances / Rapport accompagnant les comptes annuels de l'exercice 2015/ Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte dudit rapport.

8. Finances/ Comptes communaux de l'exercice 2015 / Arrêt.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur SMOLDERS déclare s'appuyer sur le rapport de Madame la Directrice financière. Il y a lieu de constater un mali à l'exercice proper dû à un enrôlement tardif de l'I.P.P. et ses additionnels pour 2015, en 2016. Il conviendra donc d'être particulièrement prudent en 2016 compte tenu de cet enrôlement de l'I.P.P aléatoire.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, souhaite que, conformément aux règles contenues au CDLD, les comptes soient présentés au premier trimestre, et non si tard dans l'année, et invite le Collège à être attentif pour que le budget qui doit être présenté le premier lundi d'octobre, comme le prévoit aussi le CDLD, soit prêt à temps cette année.

Monsieur TSINGOS constate d'abord que le rapport accompagnant le budget fait état de que beaucoup de prestations sont effectuées par les services communaux sans qu'une contrepartie financière des heures prestées soit demandée

Et que ces prestations ne sont pas non plus évaluées comme subsides en nature pour leurs bénéficiaires : qu'en est-il ? N'a-t-on pas voté un règlement sur la facturation des heures de travail au profit de tiers? Même s'il n'est pas question de faire peser cette charge sur les associations, n'est-il pas possible de les comptabiliser pour déterminer avec exactitude le montant octroyé en nature au profit de tel ou tel?

Monsieur TSINGOS relaie aussi la remarque de la Directrice Financière quant à la question du financement des asbl et associations, et de savoir s'il est opportun, lorsqu'une asbl est en boni, de réduire le subside l'année suivante ou d'en demander la restitution...

Il pense qu'il faut encourager les asbl à générer du boni, et voir au cas par cas quels sont les besoins et quels sont les services proposés à la population plutôt que de poursuivre dans une politique de saupoudrage telle qu'elle est pratiquée actuellement.

Il voit aussi une augmentation des missions et tâches du personnel qui n'en peut plus de cumuler missions légales nouveaux projets et transferts de charges, et rejoint entièrement l'avis de la Directrice Financière qui suggère d'entamer une réflexion sur ce que doit offrir un service public communal digne de ce nom. Monsieur TSINGOS estime que cette remarque vaut aussi pour les services proposés par le CPAS.

Quant à l'analyse précise des comptes, Monsieur TSINGOS a effectué avec le soutien des services, les contrôles qu'il estimait opportun quant aux frais de représentation, aux frais d'avocat, aux dépenses énergétiques, de téléphone, aux recettes provenant de diverses taxes, et n'y décèle aucune anomalie.

En sus, Monsieur TSINGOS signale qu'en juin 2015, le Conseil a adopté un règlement de police visant à placer ou remplacer des panneaux agglomérations aux entrées de villages qui en étaient dépourvues, ou qui étaient pourvues de panneaux obsolètes. Malgré le vote, ces panneaux n'ont pas été placés, et à l'analyse des comptes concernant les panneaux de circulation, ils s'avèrent qu'ils n'y figurent pas. Or des aménagements votés ultérieurement ont été réalisés. Il demande que le Collège exécute le règlement de juin 2015 dont question

Enfin, Monsieur TSINGOS regrette une augmentation de la dotation à la zone de police, et le problème de perception de l'IPP

Monsieur SMOLDERS répond qu'en ce qui concerne les prestations communales, certaines sont facturées, d'autres ne le sont pas. Concernant les boni générés par les asbl, ils sont minimes et il convient de leur laisser.

Monsieur VILLENNE estime que plusieurs raisons peuvent expliquer le boni : en l'occurrence, sont-ce des travaux non exécutés ou de véritables marges dégagées ?

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que les deux raisons dans des proportions variées expliquent ce boni.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a deux abstentions (MM. GRECO et VILLENNE).

9. Finances / Budget de l'exercice 2016 / Modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire n°1 / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Malgré le boni présumé de l'exercice propre, et comme il l'a déjà souligné, il conviendra d'être très attentifs à l'évolution de l'enrôlement de l'I.P.P. afin d'éviter toute mauvaise surprise en fin d'exercice. Il conviendra de reporter l'inscription de certains crédits ou la majoration d'autres.

Monsieur SMOLDERS préconise enfin de majorer le subside aux mouvements de jeunesse sur proposition du Collège : soit 3 x 225 euros, portant le crédit initial à 675 euros. Quant à la prévision de 20 964,82 € prévue à l'article 87604/124-06/2015, elle doit en toute logique être supprimée et remplacée par la suivante 8.169,40 € à l'article 87601/435-01/2015, compte tenu d'un report de crédit de 14.000 € sur l'article concerné.

Monsieur LUCAS intervient et déclare d'emblée ne pas partager la même approche d'une même réalité. En effet, l'intégralité de ces modifications budgétaires ont été votées en bloc à l'unanimité au sein du Collège communal. Il est normal que le Collège demande aujourd'hui au Conseil un mandat politique clair et univoque pour que l'exécutif puisse concrétiser les contours des projets dont il est question sans forcément les mettre en œuvre. Il est tout aussi normal que le Collège propose d'engager des projets novateurs au bénéfice de la population. Ces projets ont déjà l'objet d'échanges sereins au sein du Collège. Monsieur LUCAS comprend que le report de l'enrôlement de l'I.P.P. a des conséquences négatives pour la commune et suscite une inquiétude légitime dans le chef de certains mandataires, mais ces projets, modérés sur un plan strictement budgétaire, ont déjà été travaillés par le Bourgmestre et les services de l'administration.

Monsieur LUCAS explique de quels projets il s'agit et précise tout de suite que les crédits inscrits sont des crédits bruts sans tenir compte d'éventuelles recettes en cours de prospection. Le premier projet s'adresse aux jeunes de 18 à 30 et vise à leur permettre de se réapproprier la conduite automobile car il y a souvent des mésententes entre les riverains et les jeunes usagers de la route. Ce projet a le soutien de la Police locale, il permet de mettre en œuvre une fiche du P.C.D.R. mis en exergue par la C.L.D.R. Le crédit de 6 000 euros assure le partage d'une journée entre les jeunes et les policiers.

Le deuxième projet concerne la fête d'Halloween dont l'enjeu s'articule autour de la lecture publique à travers une balade contée thématique, de la dimension intergénérationnelle car la balade sera organisée dans le parc du château d'Awans (dont la direction est enchantée et souhaite vivement participer à cette dynamique), une fiche du P.C.D.R., ... pour un budget s'élevant à 7 000 euros.

Monsieur LUCAS poursuit en annonçant des projets pour 2017 comme un marché d'hiver en février. Les chalets, dont la location sera payante, sont mis à disposition gratuitement de la commune. Février est généralement le moment fort de l'hiver propice à des événements fédérateurs qui renforceront la cohésion sociale dans nos quartiers. Cette période conjugue aussi celle du carnaval. Une patinoire, vecteur d'appel, fera aussi la joie des petits et des grands. Le crédit global s'élève à 10 000 euros.

Monsieur LUCAS termine en évoquant les décorations de Noël. Le budget présente actuellement un boni de près de 420 000 euros et donc il n'y aura aucun problème de financement des projets en 2016. A l'occasion de la confection du budget 2017, il conviendra d'évaluer l'opportunité de reconduire ou non certains projets initiés en 2016. Monsieur LUCAS estime donc que deux visions d'une même réalité s'entrechoquent : l'une d'une prudence inquiète qui ajoute de l'austérité à l'austérité ; l'autre d'une prudence raisonnée qui continue d'engager des projets évalués au profit de toute la population.

Monsieur RADOUX, en sa qualité de chef de groupe PS, s'exprime en ces termes :

« Le groupe socialiste s'est réuni pour examiner la modification budgétaire, et ce après la réunion entre les instances des deux partis qui forment la majorité.

Suite au rapport de nos délégués sur cette concertation, le groupe socialiste ne peut que s'étonner de l'analyse de la modification budgétaire, bien différente entre le Bourgmestre et l'Échevin des finances. Le premier prétend qu'il existe une marge de manœuvre importante permettant d'engager des politiques nouvelles, alors que, selon le second, les possibilités sont faibles voire inexistantes. Lors de cette concertation aucun accord sur des politiques nouvelles n'est intervenu faute de disposer d'éléments probants quant à l'avenir financier de la commune. C'est pourquoi notre groupe prône la plus grande des prudenances en matière de dépense afin de ne pas conduire notre commune vers de grosses difficultés financières. Nous ne voulons en aucun cas que nos concitoyens soient les victimes d'une nouvelle augmentation des taxes alors que notre municipalité a déjà atteint un taux de fiscalité presque maximum.

Nous pensons aussi que les modifications budgétaires ne doivent pas faire l'objet de nouvelles orientations politiques. Celles-ci doivent s'élaborer, avec l'aval des deux familles politiques qui forment la majorité, dès la confection du budget après un examen en profondeur sur l'impact des nouvelles mesures qui ne manqueront pas d'affecter les budgets des années ultérieures.

Nous sommes également convaincus qu'en fonction des restrictions budgétaires au niveau de l'état fédéral, aucune aide complémentaire ne viendra alléger les dépenses, bien au contraire que ce soit en matière de police (nous sommes bien loin de l'opération blanche), au niveau des services d'incendie, de l'accueil des candidats réfugiés et des exclusions des allocataires du chômage. Tout au plus, pouvons-nous espérer que de nouvelles charges ne soient pas reportées vers les budgets communaux.

Si de nouvelles politiques doivent impérativement être engagées dans l'immédiat à la demande des citoyens, elles peuvent se faire sans dépenses de prestige tout en recherchant les meilleures sources de financement en défendant les projets afin d'obtenir les meilleurs subventions et éventuellement du « sponsoring ».

Nous insistons également sur le maintien du caractère rural de nos villages, c'est pourquoi nous défendons l'idée de maintenir et de promouvoir les activités au niveau local et d'éviter la centralisation à outrance. Certaines manifestations (Carnaval, Halloween, Saint-Nicolas, etc. ...) n'ayant aucun intérêt si elles sont concentrées en un seul lieu, la vie associative de nos villages en dépend.

En conséquence, le groupe socialiste votera contre la majoration ou les nouveaux articles suivants : »

530/332-02	Subside à l'ADL (Sensibilisation à la conduite)	+ 6.000 €
76301/124-06	Prestations techniques (patinoire)	+ 10.000 €
76302/124-02	Fournitures techniques (halloween)	+ 1.800 €
76302/124-06	Prestations techniques (halloween)	+ 5.200 €
76303/124-02	Fournitures techniques (décoration Noël)	+ 2.250 €
76303/124-06	Prestations techniques (décoration Noël)	+ 5.200 €

Monsieur LUCAS réagit à cette intervention et déclare que cette vérité est commune à toutes les entités en Région wallonne. Le Collège communal est évidemment conscient des charges qui pèsent sur les finances communales, notamment en matière de Police, ... Mais est-ce suffisant pour paralyser toute action communale au profit de la population ? Est-ce suffisant pour annihiler toute créativité et toute innovation dans l'intérêt de cette même population ?

Monsieur VRANCKEN intervient à son tour et se déclare profondément déçu de voir qu'au sein du groupe PS il y a une telle dissension. Veut-on par cette démarche la tête du Collège ou celle de l'échevin des Finances ? Le budget initial 2016 avait fait l'objet d'une bonne présentation. Par expérience, Monsieur VRANCKEN constate que l'examen des Modifications budgétaires n°1 (MB1) révèle la suppression de projets d'investissement au service extraordinaire pour alléger la charge de cet investissement au service ordinaire. Le jeune

mandataire qui a accepté la compétence des Finances a fait preuve de courage sinon de témérité : Monsieur VRANCKEN comprend les difficultés rencontrées. Au final, fallait-il faire tout cela pour un tel changement ? Monsieur VRANCKEN avoue ne rien comprendre dans l'intervention du chef de groupe PS, qui s'oppose à ceci ou à cela. Monsieur VRANCKEN réclame une discussion claire et ouverte pour que chacun puisse s'exprimer et voter en connaissance de cause. Ce qui ne sera pas traité ce soir, sera réexaminé à l'occasion du second train de Modifications budgétaires. Monsieur VRANCKEN de poursuivre en soulignant que ce ne sont pas les initiatives en faveur de la jeunesse qui vont plomber les finances communales mais l'augmentation linéaire et croissante des dépenses de transfert. Monsieur VRANCKEN imagine que le projet de MB1 a été arrêté par le Collège : ça fait tout de même la deuxième fois que l'on retire des points dans les MB.

Monsieur SMOLDERS confirme que le budget modifié présente en effet un boni de 420 000 euros mais ce boni est purement fictif car si l'on retire les 600 000 euros des additionnels à l'I.P.P. de 2015, le budget 2016 modifié présente plutôt un mali de 180 000 euros. Et ce n'est pas le retour sur dotation du CPAS qui va totalement résoudre le problème même si ce retour est fort appréciable. Monsieur SMOLDERS reprend ensuite chaque projet de modification budgétaire.

Monsieur VILENNE intervient à son tour et s'interroge à propos de l'augmentation substantielle de la dotation au profit de la zone de Police.

Monsieur LUCAS explique à nouveau qu'il s'agit là du rattrapage d'un mois (celui de décembre) qui jusqu'alors était payé sur l'année suivante comme si artificiellement un exercice comptait onze mois. Or, l'autorité de tutelle refuse désormais ce mécanisme et cela revient à prévoir en 2016 un exercice à ... treize mois. Auquel il faut évidemment ajouter le recalcul des cotisations patronales.

Monsieur BALDEWYNS intervient à son tour et s'interroge sur l'augmentation proposée concernant les boues : cette augmentation est-elle liée à l'entretien de la N3.

Monsieur LUCAS répond d'emblée que cette augmentation n'est pas forcément liée à cet entretien.

Monsieur TSINGOS prend la parole pour le groupe ECOLO : si pour lui les modifications budgétaires qui sont habituellement l'objet de rectifications à la marge des montants soit encaissés, soit décaissés, ici, pour une fois apparaissent d'autres projets. Après les explications reçues de Monsieur LUCAS, les articles des modifications budgétaires concernant Halloween, le marché d'hiver, ou les décorations de Noël lui paraissent positives : enfin du changement à Awans. Les enfants et les pensionnés sont souvent choyés par la commune, pour une fois, voici des projets qui profitent à la tranche 12-65. Aussi, il serait regrettable d'arrêter des projets dont les recettes n'ont pas encore été évaluées et pour lesquels l'ADL s'est fortement impliquée. Enfin, Monsieur TSINGOS se félicite d'être intervenu à de nombreuses reprises pour que le subside de l'ADL soit augmenté, le voilà aujourd'hui entendu.

C'est pourquoi il votera les modifications budgétaires telles que présentées initialement par le Collège.

Madame D'ORTONA regrette à son tour qu'il n'y ait pas au sein du Collège un modus vivendi acceptable pour proposer un programme commun. Ceci n'est pas sans rappeler le bras de fer qui sous-tend les relations à d'autres niveaux de pouvoir ; nous ne sommes qu'à un niveau municipal, bien plus modeste. Pourquoi le Collège ne parvient-il pas à dégager un accord sur une partie des projets proposés ? Le Collège offre un mauvais exemple : le Conseil communal y parviendra sans doute ce soir. Car finalement, par qui ces projets sont-ils portés ? Ca révèle une très mauvaise ambiance au sein de l'exécutif local. Si une commission culturelle était mise sur pied, cette commission pourrait définir et présenter au vote une vision globale en cette matière, vision préparée et définie par un panel bien plus large que le seul Collège, afin de répondre concrètement aux besoins réels des citoyens. Les associations sont conduites par des

bénévoles qui pourraient s'impliquer davantage dans cette politique culturelle locale. Il serait temps de développer le concept si cher aux municipalistes de « démocratie participative », tant dans la conception que dans la réalisation des projets. La richesse du monde associatif qui n'est pas suffisamment exploité pourrait sans aucun doute dégager des marges de manœuvre franches et travailler en économie d'échelle.

Madame NOËL intervient à son tour et prolonge la réflexion de Madame D'ORTONA, en soulignant que la C.L.D.R représente la population locale et discute à propos d'un P.C.D.R qui réunit de nombreux projets portés par la population et notamment en matière de sécurité routière. Ces projets font l'objet d'un accompagnement minutieux de la part des membres de la C.L.D.R. En ce compris les projets axés sur la jeunesse et la petite enfance comme le projet « Halloween ».

Monsieur VILENNE revient quant à lui sur la réduction du crédit affecté au Téléaid et s'en étonne.

Monsieur BOURLET explique à nouveau la démarche qui a permis la réduction de ce crédit communal en sollicitant les interventions financières organisées par la Province et les mutuelles. L'administration et le CPAS assurant l'information et l'accompagnement des personnes âgées concernées.

Monsieur VILENNE constate aussi au service extraordinaire la diminution de 200 000 euros d'un crédit prévu pour des frais d'étude pour le nouveau hall technique communal et s'en étonne.

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que le Collège souhaite avant tout privilégier une étude de faisabilité technico-financière concernant la réunion sur un même site du pôle administratif, du CPAS et du pôle technique.

Monsieur VILENNE s'étonne aussi d'un crédit de 560 000 euros pour finaliser le cimetière de la rue Bauwin.

Monsieur VRANCKEN surenchérit et demande à quoi correspond en effet ce montant très important de 560 000 euros. Qu'en est-il aussi de l'aménagement de la Place communale ?

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que les travaux d'aménagement de la Place communale pourront commencer au mois d'août ou au mois de septembre 2016.

Il n'y a pas d'autre remarque. Conformément au souhait du groupe PS, Monsieur LUCAS invite les membres de l'assemblée à voter singulièrement sur quelques articles que voici :

- 530/332-02 (subside ADL – sensibilisation à la conduite) : le crédit est voté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI) ;
- 76301/124-06 (prestation technique patinoire) : le crédit est voté par 10 voix pour. Il y a 7 voix contre (Madame D'ORTONA et le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI) ;
- 76302/124-02 (Fournitures techniques Halloween) : le crédit est voté par 10 voix pour. Il y a 7 voix contre (Madame D'ORTONA et le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI) ;
- 76302/124-06 (Prestations techniques Halloween) : le crédit est voté par 10 voix pour. Il y a 7 voix contre (Madame D'ORTONA et le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI) ;
- 76303/124-02 (Fournitures techniques –Décorations Noël) : le crédit est voté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI) ;
- 76303/124-06 (Prestations techniques – Décorations Noël) : le crédit est voté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (le groupe PS à l'exception de MM. VRANCKEN et LUGOWSKI)/

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet chaque service du budget au vote globalisé.

MB ordinaire : La proposition est adoptée par 16 voix pour et deux abstentions (MM. GRECO et VILENNE).

MB extraordinaire : La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 2 voix contre (MM. GRECO et VILENNE) et 1 abstention (Mme D'ORTONA).

10. Finances / Situation de la caisse communale au 31 mars 2016 / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil prend acte de la situation de caisse qui s'élève à 2.899.623,49 €;

11. Finances / PV de vérification de la caisse communale au 31 mars 2016 / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil prend acte du procès-verbal de vérification de caisse au 31 mars 2016.

12. Finances ASBL "Salle des Loisirs" / Budget de l'exercice 2016 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Finances Contrôle de l'octroi des subventions aux groupements, associations et clubs de l'entité et décision d'octroi / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Monsieur SMOLDERS rappelle que le Conseil communal a voté ce soir la majoration du subside aux mouvements de jeunesse : soit 3 x 225 euros, portant le crédit initial à 675 euros.

Monsieur VILENNE intervient à son tour, et souhaite connaître les règles qui déterminent le montant de subside à attribuer.

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que le montant est déterminé en fonction du nombre de membres et du nombre de jeunes de moins de 18 ans (cf. majoration du subside).

Monsieur VILENNE se réjouit sur le principe d'octroyer des subsides aux clubs et associations et ce même si leurs représentants sont absents lors de la cérémonie de remise des subsides.

Monsieur VILENNE demande si l'accord conclu d'assouplir cette disposition tient toujours.

Monsieur LUCAS répond par l'affirmative.

Monsieur TSINGOS, ECOLO, renchérit sur les propos de Messieurs VILENNE et LUCAS : si comme nous le demandons depuis des années, la présence à la cérémonie de remise des chèques factices, d'un représentant de l'association n'est pas obligatoire, et que nous sommes tous d'accord autour de la table pour dire que la sanction du non-octroi du subside ne sera pas appliquée, pourquoi maintenir cette règle dans le règlement ? Monsieur TSINGOS espère bien que cette règle inutile, de surcroît lorsqu'on sait à l'avance qu'elle ne s'appliquera pas, disparaîtra.

Madame D'ORTONA estime que globalement les montants octroyés concrétisent un statu quo. Madame D'ORTONA relève cependant comme à chaque fois une différence très significative entre le montant global octroyé aux clubs sportifs (11 395 euros) et celui octroyé aux associations culturelles (2 700 euros), ce qui constitue une fameuse discrimination : la culture reste à Awans un parent pauvre. Madame D'ORTONA revient sur la constitution d'une commission culturelle avec une ouverture à l'opposition qui ne cesse de s'inscrire dans une démarche constructive.

Monsieur LUCAS se veut rassurant en précisant que les subsides en nature au profit des associations culturelles (transport de matériel, ...) rétablissent l'équilibre.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Finances Zone de police / Majoration de la dotation communale / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS demande s'il est possible de disposer du budget de la zone pour voir comment le déficit pourrait être comblé autrement que par une majoration de dotation ?

Monsieur LUCAS répond par l'affirmative : le document faisant l'objet d'une publicité.

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et constate que la dotation au profit de la zone de Police ne cesse d'augmenter tandis que la population bénéficie de moins en moins de service de la part de la police locale. D'autre part, Monsieur CAPELLE soulève le problème de la fermeture de la permanence du samedi au poste local à Awans : sa réouverture est-elle envisagée ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée en soulignant qu'à l'usage, l'ouverture d'une permanence au poste local à Awans n'était pas pertinente tant les statistiques de fréquentation sont faibles. Par contre, la zone a décidé de répartir ces heures de permanence sur d'autres jours de la semaine avec une prolongation du service à la population le mardi en soirée.

Madame DEMET souhaite savoir si la commune supporte toujours la charge financière de deux chefs de corps ?

Monsieur LUCAS répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Enseignement/ Ouverture d'une demi-classe au 25 avril 2016 à l'ECF d'Awans/ Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Enseignement/ Appel à projet Fonds HOUTMAN 2016/ "Repenser les espaces de récréation : vers l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie"/ Partenariat avec Synchroplus/ Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Travaux/ Raccordements et accès à l'immeuble "Qualimmo", rue Paul Streel / Cession d'une double emprise/ Ratification.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. Travaux/Raccordement au gaz de l'école maternelle d'Awans/Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOËL intervient à son tour et insiste sur la nécessité de vérifier le strict respect des impositions de l'I.I.LE notamment pour la localisation et la protection du compteur.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

19. Travaux/Réalisation d'une étude de faisabilité technico-financière pour l'organisation spatiale future des services communaux/Désignation d'un auteur de projet/Mode de passation et conditions/ Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOËL s'interroge sur la programmation des besoins : cette action est-elle prévue spécifiquement dans les missions décrites dans le cahier des charges ?

Monsieur SMOLDERS répond que ces besoins ont déjà été évalués par les services de l'administration mais il sera intéressant de bénéficier d'un regard expert extérieur.

Monsieur VILLENNE regrette que le cahier des charges envisage uniquement de recentrer les services dans des bâtiments anciens dont l'aménagement risque de générer des coûts élevés. Pourquoi l'étude est-elle limitée à ce site et pourquoi n'envisage-t-elle pas une étude étendue à toute la commune compte tenu du fait que l'implantation retenue n'est pas idéale ?

Monsieur SMOLDERS a une autre approche axée sur la réduction des coûts en privilégiant les économies d'échelle, sur l'intégration du CPAS, ...

Monsieur LUCAS poursuit et confirme qu'il s'agit du choix d'une vision partagée par le Collège communal et sa volonté de réinvestir le cœur d'Awans sur les deniers publics plutôt que d'encourager les investissements privés.

Madame D'ORTONA relève quant à elle qu'il ne s'agit pas là seulement d'un choix politique puisque la SPI aboutissait déjà à cette conclusion. Mais la question fondamentale reste la question du financement et partant de la faisabilité réelle au point de vue de l'investissement à réaliser. Madame D'ORTONA encourage vivement le Collège à se montrer particulièrement attentif à ce choix déterminant.

Madame DEMET souligne aussi que cette étude est pour le moins essentielle mais le choix du mode de passation du marché est la procédure négociée, or, il convient de chercher un bureau qui possède les deux casquettes (architecture et prospection financière). Ce qui reste compliqué surtout si le bureau est contraint de sous-traiter une demi mission.

Monsieur SMOLDERS rassure et déclare que l'administration a déjà prospecté le marché en ce sens pour s'assurer du respect de cette double condition.

Monsieur LUCAS insiste sur le fait que c'est un bureau d'étude qui est recherché et non un bureau d'architecture.

Madame NOËL, quant à elle, insiste sur le fait que la partie programmation doit être intégrée au cahier des charges dans les missions de bureau.

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et souligne qu'il y a 25 ans, il y avait déjà un projet d'extension du bâtiment actuel avec subsides, dont la maquette est toujours à l'administration.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Travaux/Aménagement et réfection de trottoirs rues Cornet, de Loncin, de l'Eglise et Lejeune - Supplément de mission du coordinateur de chantier / Avenant / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Travaux/Réfection de dalles en béton sur le territoire communal/ Travaux complémentaires / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

22. Travaux/Remplacement de deux portes dans les immeubles de transit/ Mode de passation et conditions/ Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

23. Environnement/ INTRADEL/ Nouveau marché de collecte 2017-2024, dessaisissement/ Décision.

Monsieur LUGOWSKI présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO s'oppose farouchement à l'adoption de ce projet de délibération par le Conseil.

Tout d'abord, il refuse que l'autorité communale se dessaisisse à durée indéterminée au profit d'Intradel pour l'organisation des collectes des déchets ménagers.

Ensuite, il estime que le marché de collecte tel que conclu avec Intradel porte sur 8 ans et donc privera de manière certaine la future majorité communale 2018-2024 du pouvoir qu'elle a en la matière.

Ainsi, il demande que ce marché ne soit établi que pour **maximum 2 ans, le temps d'envisager d'autres pistes**, via notamment la possibilité de recourir, comme pour les entreprises, à des **contrats privés** de ramassage de déchets s'ils sont plus intéressants pour les citoyens.

Enfin, il est vraiment regrettable que le Collège n'ait même pas daigné adapter le projet de délibération tel qu'Intradel l'a proposé.... Ainsi **Intradel s'autofélicite** du service qu'il rend aux communes, or ce n'est pas l'écho qu'il en a de la part de nombreux concitoyens. Si dans son rapport de gestion, l'intercommunale dit que *tous les départements de l'intercommunale sont soucieux de fournir un service de qualité correspondant aux attentes de nos Communes affiliées et de leurs citoyens*, ce n'est vraiment pas l'impression que cela donne.

Monsieur TSINGOS regrette la manière dont l'intercommunale fonctionne et facture la collecte de déchets, notamment par **l'application de forfaits** qui n'encouragent absolument pas un meilleur tri pour la plupart des concitoyens et de surcroît n'a rien à voir avec le principe du pollueur payeur. Aussi **l'intercommunale intègre les profits** réalisés sur la collecte des pmc aux coûts de gestion de la fraction résiduelle, ce qui ne donne pas une image fidèle du coût réel de gestion par fraction collectée.

Monsieur TSINGOS plaide pour que chaque kilo de déchets **soit facturé au coût réel dès le premier kilo** lorsque celui-ci induit un coût de traitement, et inversement, que chaque kilo confié à Intradel mais qui génère du profit pour cette dernière, **soit remboursé** aux citoyens scrupuleux (les papiers, les pmc, les déchets verts...).

Monsieur TSINGOS remarque aussi le manque de créativité du Collège et de son Echevin de l'environnement : en 2014 Monsieur TSINGOS avait proposé un autre calcul de la taxe forfaitaire et de la taxe complémentaire par la Commune ; il reconnaît que son système n'était certes pas parfait, mais tiens à attirer l'attention du Collège sur la modulation de la taxe dans d'autres communes : **à Visé, le forfait est nettement plus bas, et le poids des déchets mis à la collecte est facturé dès le premier kilo !**

Monsieur TSINGOS votera donc contre ce point, mais aussi contre certains points à l'ordre du jour de l'assemblée générale : il espère que l'échevin compétent relatera ces remarques afin qu'Intradel améliore son service aux citoyens.

Madame D'ORTONA intervient à son tour et déclare qu'elle est en phase avec l'analyse de Monsieur TSINGOS et singulièrement sur le principe du pollueur/payeur. Madame D'ORTONA espère qu'il y aura d'autres alternatives possibles pour « booster » le marché dans ce domaine.

Monsieur VILENNE demande si le Collège a envisagé d'autres solutions avec des collecteurs privés ?

Monsieur LUGOWSKI rappelle qu'un marché public est très lourd en soi et particulièrement dans ce domaine sans oublier qu'il ne s'agit pas seulement de la collecte des seuls déchets ménagers mais aussi de tout ce qui satellite (services minimum et complémentaires).

Monsieur LUCAS poursuit en déclarant que les communes citées qui recourent à d'autres services développaient historiquement un service différent, alternatif à celui des conteneurs à puces.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour et 2 voix contre (Mme D'ORTONA et M. TSINGOS).

24. Environnement/ Contrat de Rivière/ Programme d'actions 2017-2019/ Décision.

Monsieur LUGOWSKI présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILENNE rappelle qu'en son temps, la commune avait lancé une étude hydrologique auprès d'un éminent professeur d'université. Monsieur VILENNE demande si les données récoltées ont fait l'objet d'une mise à jour régulière et ces éléments sont-ils encore suffisamment pertinents pour en tirer des conclusions importantes ?

Monsieur SMOLDERS répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

25. Affaires économiques/ Intercommunales/ Assemblées générales/ Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS demande le vote de certains points inscrits à l'ordre du jour de manière séparée.

Sur certains points, il lui est impossible de se prononcer, malgré l'aide du service de l'administration concerné, les intercommunales ne daignent pas toutes fournir les documents nécessaires.

Sur d'autres points, à l'analyse de ceux-ci, Monsieur TSINGOS décide d'émettre un vote négatif, afin que les 5 délégués ne portent pas d'unanimité de la commune et que ces dernières prennent connaissance des remarques. Monsieur TSINGOS exprime son vote singulier pour les intercommunales suivantes.

- AIDE AGE contre les modifications statutaires (qui prévoient que le boni de liquidation soit affecté à d'autres associations de communes ou intercommunales plutôt qu'un remboursement des actionnaires communaux...);
- Néomansion AGE contre les modifications statutaires (qui prévoient que le boni de liquidation soit affecté à d'autres associations de communes ou intercommunales plutôt qu'un remboursement des actionnaires communaux...);
- INTRADEL AGE contre les modifications statutaires (qui prévoient que le boni de liquidation soit affecté à d'autres associations de communes ou intercommunales plutôt qu'un remboursement des actionnaires communaux...);
- INTRADEL AGO contre les points 2 et 8 rapport de gestion et rapport de gestion consolidé, en raison de l'attitude d'Intradel).

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote pour chaque intercommunale concernée.

Les propositions sont adoptées par 17 voix pour. Il y a une abstention (Madame D'ORTONA).

26. Affaires économiques/Terre et Foyer sc / Assemblée générale ordinaire / Ratification.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une voix contre (M. TSINGOS). Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

27. Affaires économiques/ Imio/ Remplacement d'un délégué aux assemblées générales/ Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur RADOUX, en sa qualité de chef de groupe PS, propose Monsieur Stéphane HODEIGE.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

28. Informatique / Déclassement de matériel informatique/ Décision.

Monsieur LUGOWSKI présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point en urgence/ Holding communal (en liquidation)/ Assemblée générale / Approbation de l'ordre du jour et désignation du représentant communal à l'assemblée générale/ Décision

Monsieur LUCAS propose à l'assemblée d'inscrire un point en urgence. Il s'agit du « Holding communal (en liquidation)/ Assemblée générale / Approbation de l'ordre du jour et désignation du représentant communal à l'assemblée générale/ Décision ».

L'urgence est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Et à défaut de candidat présenté, Monsieur LUCAS se propose pour représenter la commune à ce niveau.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

1. *Madame DEMET, pour le groupe PS, sollicite du Collège communal un compte-rendu du développement du projet « Conseil communal des Enfants » afin de savoir, notamment, comment s'est déroulée la transition entre les deux majorités politiques locales, qui a pris en charge l'animation du projet,...*

Monsieur BOURLET répond à Madame l'honorable Conseillère en ces termes :

« Je remercie l'honorable conseillère pour l'intérêt qu'elle continue à porter sur un projet qu'elle a suivi lorsqu'elle était en charge des compétences en matière de jeunesse.

Tout d'abord, un processus électoral s'est déroulé en novembre dans les différentes implantations présentes sur le territoire de la commune. Je tiens à remercier les enseignants et les directions scolaires pour le travail réalisé.

Le 25 février 2014, des enfants de 5ème et 6ème primaire prêtaient serment pour le Conseil Communal des Enfants de la commune d'Awans pour la première fois. L'objectif étant de les sensibiliser à la vie locale, aux projets mis en place et, entre autres, de leur faire comprendre le fonctionnement de la commune.

Nos chers petits conseillers ont énormément d'idées d'améliorations pour les espaces de vie. Il en ressort notamment que beaucoup d'entre eux souhaiteraient des terrains de jeux mieux entretenus, des « skate-parks » et que la sécurité routière leur tient particulièrement à cœur. C'est à cette occasion qu'ils ont décidé de créer un autocollant, distribué l'année dernière lors de la brocante d'Awans.

Cette année, ils ont voulu mettre l'accent sur la récolte d'idées dans leurs établissements scolaires respectifs, tous réseaux confondus. A cette fin, ils ont réalisé de magnifiques boîtes à idées en bois avec l'aide de parents. Ils entament maintenant la phase finale qui est customisation de leurs boîtes avant de les placer dans chaque infrastructure.

Au niveau de l'animatrice, nous avons rencontré quelques problèmes. En effet, l'animatrice pressentie n'a pu remplir correctement sa mission vu ses impératifs professionnels. Le service a pallié cette absence. Une nouvelle animatrice entrera en fonction à l'occasion de la prochaine législature ;

Une chose est sûre, c'est qu'autant du côté des enfants, des parents qui les soutiennent dans leur démarche ou de l'équipe qui les encadre, nous regorgeons tous d'énergie pour mettre en place ce projet et pour ceux à venir. »

2. *Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, déclare que son groupe politique s'est penché sur la problématique du dumping social et l'opportunité pour le conseil communal d'adopter une motion visant à lutter contre cette pratique. En effet, l'actualité courante montre combien cette démarche antisociale nuit à de nombreux secteurs d'activités en Belgique dont les entreprises ont évidemment bien du mal à offrir une concurrence loyale face à un tel fléau. Le Collège communal peut-il donc proposer au Conseil communal lors de sa prochaine séance une motion constructive en ce sens ?*

Monsieur LUCAS déclare que le Conseil communal a adopté unanimement ce soir une motion sur cette matière.

3. *Madame D'ORTONA sollicite du Collège communal un focus sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du cimetière de la rue Bauwin.*

Monsieur SMOLDERS répond à l'honorable conseillère que ces travaux pourraient commencer dès le mois d'août prochain.

4. *Monsieur VILENNE, pour l'Entente Communale, souhaite savoir si la rue des Phosphatiers, dont l'état de dégradation est important, fera l'objet d'une réfection prochaine. En fonction du moment de cette réfection, n'est-il pas possible, au moins, de « reboucher les trous » ?*

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée à l'honorable conseiller que cette rue est reprise à l'inventaire des rues à réfectionner dans le cadre du Plan P.I.C. et plus particulièrement dans sa phase II (regroupant les phases II et III) entre 2016 et 2018.

Monsieur SMOLDERS confirme que les offres reçues seront ouvertes d'ici la fin juin. Les travaux devraient commencer quant à eux en 2017.

5. *Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, poursuit et constate que la signalisation routière a été modifiée dans le village de Hognoul à l'entrée de la ferme LEJEUNE. Avant de découvrir que cette signalisation inadéquate avait été mise à terre par un usager, Monsieur VILENNE allait dénoncer le manque de visibilité de cette nouvelle signalisation et l'appoint d'un dispositif nettement plus visible. Le Collège envisage-t-il un autre dispositif ?*

Monsieur LUCAS répond d'emblée à l'honorable conseiller qu'il fera le point sur cette situation lors du prochain conseil communal. Cependant et pour l'heure, le poteau était bien signalé puisque dans l'après-midi précédant l'accident, un dispositif réfléchissant avait été ajouté sur le poteau même.

Madame DEMET intervient à son tour et insiste sur la nécessité pour le conseil communal de disposer de davantage d'informations en la matière. Madame DEMET plaint en l'état de la situation, le propriétaire de la maison au coin, qui voit passer les usagers devant chez lui à la corde.

Monsieur CAPELLE intervient également et estime que placer un poteau au milieu d'une bande de circulation réduit sensiblement la visibilité du dispositif pour les usagers venant d'Awans.

Monsieur LUCAS confirme à l'honorable conseiller que le dispositif a été renforcé au point de vue de la visibilité et doublé sur le pont.

Questions posées aux membres du Collège communal.

1. Monsieur BALDEWYNS, pour le groupe PS, souhaite savoir pourquoi le crédit relatif aux « boues » a été augmenté en exercices antérieurs ?
2. Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, invite le Collège à informer le Conseil communal à propos de l'impact des fortes pluies de ces dernières semaines sur les villages de l'entité : y a-t-il eu inondations ? ...
3. Monsieur GRECO, pour le groupe Entente Communale, sollicite un contrôle de chantier rue de la Savate car lors de la rénovation de la voirie, il semble que l'entrepreneur ait fait passer son rouleau sur une moitié de chaussée tant la prestation est mauvaise.

Monsieur SMOLDERS répond d'emblée qu'il fait le tour de tous les chantiers de voiries avec le service technique et l'entrepreneur, vendredi prochain en matinée.

4. Monsieur TSINGOS demande ce qu'il en est de la situation de la vieille voie de Tongres ? Le Collège pourrait-il transmettre à l'ensemble des conseillers le courrier qui a été adressé par quelques citoyens concernant la problématique du « tourne à gauche » au sortir de la vieille voie de Tongres ? Quant au chemin vicinal qui n'a pas été déclassé, serait-il possible de le borner ? Une solution à court terme est-elle envisageable avant la réalisation du RUE ? Quelles pistes ouvre le RUE pour cette rue ?